

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 86 (1977)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Famine!  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-684086>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Famine!

Les deux tiers de l'humanité souffrent de la faim ou sont sous-alimentés! Cet état de faits s'est révélé de façon particulièrement dramatique lors de la sécheresse au Sahel en 1974; des dizaines de milliers de personnes ont trouvé la mort avant que l'aide internationale n'arrive à bout de la situation et que les pluies tant attendues réapparaissent. Dans d'autres régions, la famine est endémique. De nombreuses industries envoient régulièrement de gros tonnages de denrées alimentaires dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale où la faim sévit de façon latente. La Suisse compte elle aussi parmi les pays donateurs.

A l'occasion de son opération de secours au Niger, la CRS fit insérer le communiqué illustré suivant:

*Aide aux victimes de la famine au Niger! Un représentant de la Croix-Rouge suisse est arrivé lundi à Niamey et s'est rendu immédiatement dans le nord du pays pour assister à la distribution de 50 tonnes de WSM et de 20 tonnes de lait en poudre, que la CRS a pu mettre à la disposition de sa société sœur du Niger grâce à ses propres ressources financières et à une contribution de la Confédération.*

Il est temps de penser à la deuxième phase de l'opération de secours lorsque l'aide immédiate nécessaire à une région touchée par une catastrophe a été assurée et que l'on peut se représenter clairement l'étendue des dégâts. Le secteur des

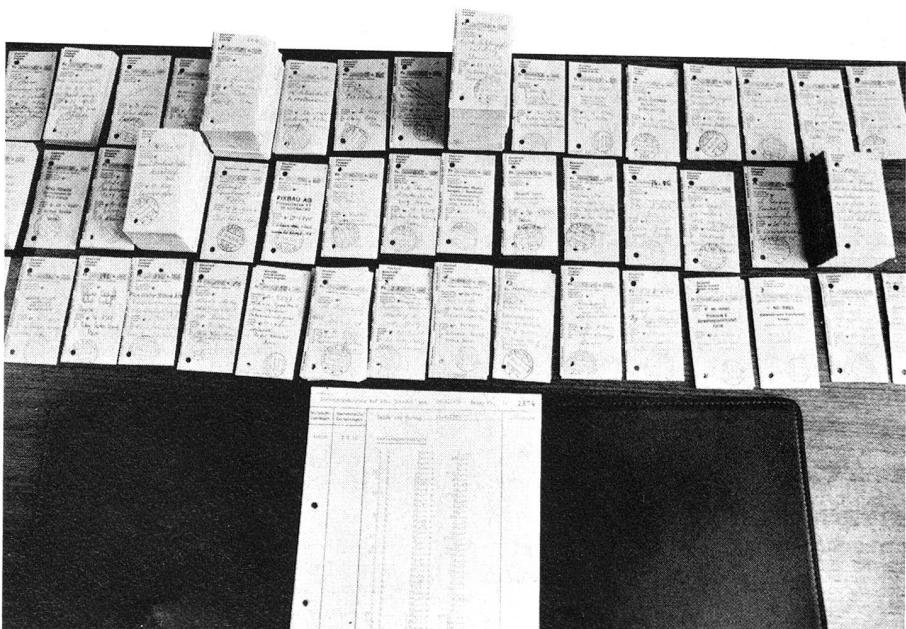


secours fait alors le bilan des recettes et des dépenses et évalue si, avec le solde des ressources ou les fonds qui peuvent éventuellement encore être obtenus, il y a moyen d'entreprendre une aide à long terme.

C'est ici qu'il conviendrait d'aller voir ce qui se passe au sein de l'administration des finances qui est responsable du déroulement harmonieux des transactions financières.

## D'où proviennent les fonds?

La «moisson» d'une seule journée, celle du 28 avril 1975: 1977 coupons de chèques postaux représentant une somme de Fr. 206 916.05. Ces dons ont été versés à la Croix-Rouge suisse dans le cadre de la collecte nationale lancée à la suite des avalanches de l'hiver 1975. Elle suscita un élan de solidarité remarquable dans tous les milieux de la population. De nombreux dons représentaient le fruit de petites campagnes particulières organisées spontanément par des classes d'écoles, des groupes d'éclaireurs, des entreprises, etc.



Les bulletins de versement arrivant par la poste doivent être contrôlés le même jour, et pointés un à un, afin de vérifier l'exactitude du relevé de l'Office des comptes de chèques postaux. Ce contrôle permet aussi de retirer les bulletins qui concernent un autre secteur d'activité de la Croix-Rouge suisse et ne doivent pas être mis au compte de la collecte actuellement en cours.